

Examen professionnel SACDD CN 2014: Le leurre de la liste complémentaire avec la perte de 12 emplois!!!

Membres du bureau

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
CVRH ROUEN
Chemin de la Poudrière
BP 124
76122 GRAND QUEVILLY
marie-christine.duval@i-care.net
tel : 02 35 68 92 38

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
DDT 65
3 rue Lordat
65013 TARBES CEDEX
tel : 05 62 51 41 26
francoise.picaud@hauts-pyrenees.gouv.fr

Alexia CURCI
Trésorière

Sylvie MIAN
Trésorière adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
DREAL Bourgogne
sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr
Tel: 03 80 25 09 05

Luc BODINATE
permanent UNSA
SG
luc.bodinate@developpement-durable.gouv.fr
tel : 01 40 81 10 91

Claudine MOREAU
DDT 36
claudine.moreau@indre.gouv.fr
tel : 02 54 53 20 76

Pascal MOUSSU
CVRH de Toulouse
pascal.moussu@developpement-durable.gouv.fr
tel: 05 62 14 39 15

Laurence POTIER
DDTM 35
laurence.potier@ille-et-vilaine.gouv.fr
tel : 02 90 02 33 66

Johnny RAMALINGOM
DEAL 974/ DMSOI
johnny.ramalingom@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 62 42 94 32

Agenda 2015

CAP Mobilités
11 et 12
Février 2015

CAP Promotions
attachés
13 Février 2015

CAP promotions
SACDD CN, CS et CE
8 et 9 Avril 2015

Chèr(e)s collègues,

L'UNSA a été alertée sur la situation de plusieurs adjoints administratifs de nos ministères admis sur la liste complémentaire à l'examen professionnel de SACDD de classe normale (CN) par décision en date du 9 octobre 2014.

En effet, ces adjoints ont constaté que, lors de la publication du 15 décembre 2014 de la liste principale des lauréats à l'examen professionnel de SACDD de classe supérieure (CS), 12 agents étaient admis aux 2 examens professionnels sus-cités (CS et CN).

Légitimement, la liste complémentaire de l'examen professionnel de SACDD CN aurait dû être activée, les 12 lauréats devenant assez logiquement SACDD CS.

En l'absence de toute information, les lauréats de la liste complémentaire de SACDD CN ont saisi les services de la DRH: la sous-direction RM au titre de l'organisation des concours et le bureau MGS 2 chargé de la gestion des SACDD afin de demander la suite réservée à ces résultats ainsi que le bénéfice de cet examen.

Dans une totale confusion, le bureau MGS 2 a fini par leur répondre le 24 décembre qu'il n'était pas possible d'accéder à cette demande après avoir pris contact avec les équipes du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Ces agents inscrits sur la liste complémentaire de l'examen professionnel de SACDD CN ont donc engagé, le 24 décembre 2014, un recours collectif devant la présidente de la CAP des SACDD. En effet, selon la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, "la validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant".

A défaut de l'application de cette dernière disposition, l'UNSA s'interroge sur les fondements des dispositions que l'administration a décidé d'appliquer dans le cas qui nous intéresse. En supposant que la non activation de cette liste soit liée aux inscriptions à l'examen professionnel de SACDD CN 2015, ouvertes dès le 6 janvier 2015 par arrêté du 10 novembre 2014, l'exercice ne pouvait pas être réalisé dans des délais aussi contraints.

D'une part, ce dysfonctionnement met en évidence le manque d'anticipation et de coordination des services concernés à la DRH par l'organisation de ces deux examens professionnels. Du reste, ce dysfonctionnement semble avoir été pris en compte, au moins pour ces 2 examens, dans le calendrier 2015, les oraux étant programmés à une semaine d'intervalle en octobre 2015.

D'autre part, ce tour de passe-passe entraîne une amputation du nombre d'emplois de SACDD CN au titre de 2014 pour répondre à la rigueur budgétaire mais permettant néanmoins quelques économies réalisées.

Au final, cette liste complémentaire apparaît bien comme un leurre pour les agents concernés, source de frustration et d'indignation pour les agents, avec pour conséquence directe la perte de 12 emplois de SACDD CN au titre de 2014.

Dans le contexte d'un plan de requalification de la filière administrative toujours en berne, cette situation est totalement intolérable.

Face à ce constat, l'UNSA a demandé à rencontrer le Secrétaire Général des MEDDE/MLETR par courrier du 13 janvier 2015 afin d'élucider les points suivants:

- Quels contacts ont été établis par la DRH et à quel moment avec les 12 agents concernés au terme de la publication de la liste des candidats admis à l'examen professionnel de SACDD CS?
- Quelles modalités ont-elles été établies pour les arrêtés de nomination des agents aux 2 grades on-t-elles été prises?
- Sur quels fondements le contrôleur budgétaire et comptable ministériel appuie-t-il son avis?

F

L

A

S

H

Cette rencontre doit également permettre d'optimiser les modalités de recrutement des SACDD en 2015 sous les angles suivants:

- le glissement des 12 emplois non pourvus en 2014 susceptible d'être proposé au titre de 2015,
- la nature des épreuves d'admissibilité des examens professionnels de SACDD CN et CS, que l'**UNSA** dénonce depuis 2013, de surcroît identiques pour les 2 examens professionnels bien que permettant l'accès à deux grades différents,
- le volume de la liste complémentaire de SACDD CN à dimensionner pour 2015 afin d'éviter les dysfonctionnements constatés cette année.

Plus généralement, il importe à l'**UNSA** que cette rencontre permette de dégager de réelles perspectives d'évolution du plan de requalification au sein de la filière administrative, la légitimité de notre fédération et de l'**UPSAE** n'étant plus à démontrer aux termes des résultats des élections du 4 décembre 2014.

Pour vous informer et vous conseiller, trois permanentes UNSA/UPSAE sont à votre disposition:

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale UNSA DD / **UPSAE**
CVRH de ROUEN
Tel: 02 35 68 92 38

[courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr)

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe UNSA DD / **UPSAE**
DDT 65
Tel: 05 62 51 41 26

[courriel: francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Sylvie MIAN
Trésorière nationale adjointe UNSA DD / **UPSAE**
DREAL BOURGOGNE
Tel: 03 80 25 09 05

[courriel: sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr)